

mêlée, sans savoir où vont tomber les coups : ici c'est un bourgeois qui est atteint ; là, un militaire. Les plaintes, les gémissements parlent bientôt de tous les rangs, et les soins que demande, de part et d'autre, la position des blessés mettent forcément fin à cette déplorable rixe.

Chaque corps releva ses blessés : Les avocats emportèrent leur Doyen, M. Jacquet de Pont Bichet ; les procureurs, M. Perrin, leur confrère ; et les négociants, M. Gaillard, un des notables commerçants.

On sut bientôt que Messieurs de Foudras et de Gressier étaient les seuls instigateurs de ce désordre, et que les acteurs de cette déplorable scène n'étaient que leurs aveugles instruments.

Sans perdre un instant, les officiers du jeu dénoncent le lendemain, 10 mai, un fait aussi répréhensible, et rendent plainte contre leurs auteurs. Ils remettent leur plainte à MM. Benoit Jacquet de la Colonge, lieutenant-général, civil et criminel ; Jacques-André Deroche de Longchamp, lieutenant particulier ; Etienne Clerjon du Carry, conseiller ; Pierre Chastellain Dessertine, procureur du roi, tous juges de police.

L'affaire demandait une prompte solution, car le régiment de Bouillon, en cantonnement à Villefranche, partait pour Paris le 2. Aussi les juges de police, qui, au reste, étaient du nombre des offendus, puisqu'ils étaient tous chevaliers du jeu, mirent, dans cette circonstance, toute la célérité, toute l'attention qu'il est toujours permis d'attendre d'un juge, surtout quand il est intéressé dans une affaire.

En effet, le même jour, au même instant, le lieutenant général informe. Il entend douze témoins, gens de tout âge, de tout rang, de toute condition. Tous sont unanimes pour établir que ces militaires, dans un état complet d'ivresse, n'ont fait qu'obéir aux ordres donnés par leurs chefs immédiats sur l'instigation de MM. de Foudras et de Gressier.